

DIRECTION DES RELATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES

DRRH07-390-51 du 28//05/07

ELABORATION DES PROJETS DE PLANS DE FORMATION DE SERVICE OU D'EPLE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs de division et de bureau du Rectorat s/c de
Monsieur le secrétaire général
Messieurs les IA-DSDEN à l'attention de Mesdames, Messieurs les secrétaires généraux des
inspections académiques
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Affaire suivie par : Fabrice GERARDIN, Tel : 04 42 91 70 50, Fax : 04 42 91 70 51

Dans le cadre du dispositif d'évaluation des personnels ATOS mis en place pour la première année dans l'académie, vous m'avez retourné les rapports d'évaluation des agents placés sous votre autorité ainsi que le volet formation qu'il convient de mettre en œuvre à l'issue des entretiens individuels que vous avez menés.

Je vous remercie d'avoir consacré une partie importante de votre temps à ce nouveau dispositif qui permet d'avoir un vrai échange professionnel participant en cela d'une gestion des ressources humaines plus individualisée donc plus qualitative.

Afin de donner une suite pertinente et pérenne à ce dispositif d'envergure, je souhaiterais que vous procédiez à une mise en adéquation des objectifs généraux que vous assignez à votre service ou établissement avec l'expression individuelle des besoins de formation consignés sur le « volet » formation que vous avez complété au cours des entretiens avec les agents placés sous votre responsabilité.

Pour ce faire je vous adresse, joint, un document qui vous permettra de faire la synthèse des besoins individuels et d'établir ainsi le plan de formation de votre service.

Les demandes ainsi exprimées permettront d'ajuster l'offre de formation du PAF 2007/08.

J'attire votre attention sur l'impérative nécessité de compléter ce document et d'en faire retour à la DAFIP avant le **22 juin** conformément au calendrier joint. Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce dispositif, vous pouvez si besoin faire appel à :

- pour les EPLE : au correspondant de bassin de la DAFIP
- pour les services académiques : à la DRRH ou à la DAFIP

D'avance merci de votre engagement.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

PROJET DE PLAN DE FORMATION DE SERVICE

Méthode de travail et calendrier

- **21 mars** : élaboration d'un outil de recueil des projets de plan de formation, des services, des divisions et des établissements par le groupe de travail.
- **23 mars** : présentation de la démarche concernant les EPLE aux correspondants de bassin DAFIP..
- **26 mars** : présentation de la démarche aux participants de la réunion de direction élargie.
- **Du 27 au 30 mars** :
 - expérimentation de l'outil "projet de PFE" avec quelques chefs d'établissement (accompagnement correspondants de bassin DAFIP)
 - expérimentation de l'outil "projet de PFS" avec un chef de division du rectorat (accompagnement DRRH/DAFIP)
- **2 avril** réunion de direction : présentation DRRH/DAFIP de l'outil projet de PFS aux chefs de division et de service du rectorat.
- **4, 10 et 12 avril** : présentation de l'outil "projet de plan de formation de service" et de la démarche aux chefs de division et de service des 4 IA.
- **22 juin** : retour à la DAFIP des projets de plan de formation.
- **Fin juin** : régulation du PAF par le groupe de travail DRRH/DAFIP

EVALUATION – FORMATION DES PERSONNELS ATOS
PROJET DE PLAN DE FORMATION

A retourner à la DAFIP impérativement avant le 22 juin 2007

Ce document de synthèse est établi par le chef d'établissement ou le responsable du service:

- à partir des demandes de formation négociées à l'occasion des entretiens d'évaluation (cf volet formation des comptes-rendus)
- en cohérence avec le projet d'établissement (PAPét) ou de service
- en lien avec les objectifs du cahier des charges de la formation continue pour l'année scolaire 2007/2008.

Ce document :

- constitue le Projet de Plan de Formation pour les services académiques
- est une composante du Projet de Plan de Formation pour les EPLE

Etablissement ou service :

Responsable :

Objectifs généraux prioritaires de l'EPLE ou du service (cf PAPét ou projet de service):

Compétences recherchées (en terme de savoir, savoir faire ou savoir être à acquérir)	Objectif de formation (en situation de travail, l'agent sera capable de...)	Nature de l'objectif de référence			Effectif concerné	Précisions sur le contenu, les modalités souhaitées (contraintes, période, ressources internes mobilisables...)-Remarques éventuelles.
		OP (1)	EP (2)	OC (3)		

(1) : Objectif individuel de Progrès (développement des compétences requises dans l'occupation du poste) – **(2) : Evolution du Poste** ou des missions – **(3) : Objectif de Contribution** aux missions collectives du service .

Cachet de l'établissement ou du service

Date et signature du responsable :